

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE  
COMMUNE DE TETING SUR NIED

P.L.U.

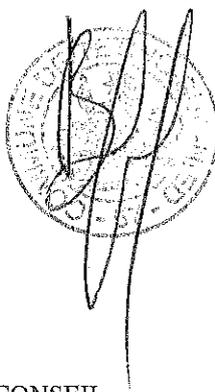
\*\*\*

Annexe sanitaire

\*\*\*

**NOTICE EXPLICATIVE**

Annexé à la DCU de Teting sur Nied en date du 18 MAI 2009  
Le Maire,



MAIRIE DE TETING SUR NIED  
3, rue de Laudrefang  
57385 TETING SUR NIED  
TEL 03/87/00/30/80

AUDE 57  
Résidence Vauban, 56 bd de Lorraine  
57500 SAINT AVOLD  
TEL 03/87/94/60/93

TECHNI CONSEIL  
22, place du paradis  
54 700 PONT A MOUSSON  
TEL 03/83/81/39/36

SCP RIBIC ET BOUR  
49bis, bd de Lorraine  
57500 SAINT AVOLD  
TEL 03/87/92/19/78

## PREAMBULE

Cette notice est établie pour valoir annexe sanitaire au plan local d'urbanisme de la commune de Tétting sur Nied, conformément à l'article R123-24 du Code de l'Urbanisme.

Elle a pour objet de rappeler l'état actuel du réseau AEP (Eau Potable) et d'expliciter les améliorations, modifications ou extensions projetées pour satisfaire aux besoins engendrés par le développement de l'urbanisation prévus par le plan local d'urbanisme.

### **Annexe sanitaire - AEP**

\*\*\*

## I SITUATION ACTUELLE

Tétting-sur-Nied et ses annexes Métring et les Hauts de Tétting, sont équipées d'un système d'eau potable composé de canalisations PVC de diamètres Ø40 à Ø160 et ponctuellement de canalisation PEHD Ø40, desservant la totalité de la commune. Il est géré par le syndicat des eaux de Folschviller et Véolia Eau Compagnie Générale des Eaux en est le fermier.

Le réseau de Tétting est alimenté par la station de traitement de Dourd'hal, commune de Saint Avold, dont la capacité de production est de 3000 m<sup>3</sup>/jour.

La station traite les eaux de plusieurs forages (déferisation, démanganisation, neutralisation, mise à l'équilibre, stérilisation préventive au chlore).

Environ 22 poteaux incendies assurent la défense incendie sur Tétting et ses annexes, les 22 poteaux sont raccordés sur des conduites de diamètres variant de Ø110 à Ø160, sections suffisantes pour une défense incendie correcte selon les normes.

Les zones U (Ua, Ub, Ub1, Ue) et Ux de Tétting, Métring et les Hauts de Tétting sont toutes desservies en réseau AEP.

Les zones AU de Tétting, Métring et les Hauts de Tétting sont desservies en réseau AEP, ou bien celui-ci est à proximité, ce qui nécessiterait une extension de réseau pour desservir certains de ces secteurs.

## II PROJET

### - Les besoins :

La consommation en eau potable future dépend des capacités d'accueil émanant du PLU, elle peut être estimée (pour 150 litres par jour par habitant) suivant le tableau suivant :

Population actuelle (recensement 2004)	Population future estimée (zone 1AU)	Population future estimée (zones 1AU+2AU)	Besoins journaliers actuels (m <sup>3</sup> )	Besoins journaliers futurs (m <sup>3</sup> ) (zone 1AU)	Besoins journaliers futurs (m <sup>3</sup> ) (zones 1AU+2AU)	Besoins journaliers supplémentaires (zone 1AU)	Besoins journaliers suppl. (zones 1AU+2AU)
1398	1758	2283	210	264	343	54	133

(Evaluation des populations futures : 3pers/ménage par construction, estimation de 120 constructions en zone 1AU et de 175 constructions en zone 2AU)

- **Les ressources :**

Les installations de production d'eau potable gérées par le fermier sont en mesure de fournir progressivement les besoins définis ci-dessus.

- **Projet :**

Des travaux divers de rénovation, de création, de renforcement ou d'extension pourront être réalisés selon les besoins se déclarant ponctuellement.

Les raccordements au réseau, les projets d'extensions et les créations de réseaux dans le cadre de projets communaux ou privés, devront être soumis à l'appréciation technique du gestionnaire. Le nouveau réseau ne sera réceptionné que sur présentation de rapports d'essais conformes aux prescriptions du gestionnaire (essais d'étanchéité, bactériologique...).

*-Distribution en eau potable :*

*Secteurs se trouvant en Zone AU :*

<b>Secteur :</b>	<b>Projet :</b>
Ouest des Hauts de Téting (2AU)	Branchements individuels et réseau principal à créer. Raccordement du nouveau réseau sur le réseau existant de la rue de Laudrefang (« les Hauts de Téting »).
RD20, Nord Ouest de Téting (2AU)	Branchements individuels et réseau principal à créer. Raccordement du nouveau réseau sur le réseau existant de la rue de Laudrefang et/ou la rue des Prés.
RD20, Nord Ouest de Téting (1AU)	Branchements individuels et réseau principal à créer. Raccordement du nouveau réseau sur l'extension à créer du réseau Ø140 de la rue des Prés.
Extension de la rue de la Forêt (1AU)	Branchements individuels et réseau principal à créer. Raccordement du nouveau réseau sur l'extension à créer du réseau Ø110 de la rue de la Forêt.
Extension de la rue des Champs (1AUa)	Branchements individuels et réseau principal à créer. Raccordement du nouveau réseau sur l'extension à créer du réseau Ø110 de la rue des Champs.
Est de la rue de Hemering (1AU)	Branchements individuels et réseau principal à créer. Raccordement du nouveau réseau sur l'extension à créer du réseau Ø140 de la rue de la Marbrerie et/ou raccordement du nouveau réseau sur l'extension du réseau Ø125 de la rue de Hemering.
Rue du Moulin (1AU)	Branchements individuels et réseau principal à créer. Raccordement du nouveau réseau sur le réseau existant de la rue du Moulin.

Ouest de la rue de la Gare	Branchements individuels et réseau principal à créer. Raccordement du nouveau réseau sur l'extension à créer du réseau Ø140 de la rue de la Gare et/ou de la rue d'Alsace et/ou de la rue de la Motte.
Extension de la rue de la Motte	Raccordement du nouveau réseau sur l'extension à créer du réseau Ø140 de la rue de la Motte.

*Secteurs se trouvant en zone IAUL et IAUX :*

Les raccordements des branchements individuels et/ou du nouveau réseau sont à réaliser sur les réseaux existants rue de Hémering et chemin de Pontpierre à Téting.

Des extensions y sont également possibles, les branchements et les réseaux sont à créer au sein de la zone suivant les éventuels projets de découpage, les projets d'équipement et d'installation et le type d'activité à venir.

*Secteurs se trouvant en zone NL :*

Zone Nord (secteur de l'étang du Berfang): une amenée en eau potable peut être envisageable depuis la rue de la Forêt ou la rue des Champs (si des constructions nécessitant une alimentation AEP viennent à être bâties). Tout projet doit faire l'objet d'une étude approfondie en concertation avec le syndicat des eaux, la commune et la société fermière.

Zone sud (gîte rural) : la zone est déjà desservie en eau potable, une extension de l'activité existante demande l'avis du syndicat des eaux, de la commune et de la société fermière.

*Secteurs non bâtis se trouvant en zone U (Ua, Ub, Ub1, Ue) et Ux :*

Pour Téting et ses annexes, le raccordement des branchements individuels et/ou du nouveau réseau est à réaliser sur le réseau existant à proximité. Les branchements et le réseau sont à créer au sein de la zone suivant les éventuels projets de découpage.

*- Défense incendie :*

Une vérification des poteaux incendies peut être réalisée pour connaître les pressions et débits sur chacun d'eux, afin de déterminer si une augmentation de section de canalisation est nécessaire sur une partie du réseau communal ; l'installation de réserves incendies peut être également envisagée.